

COMMUNE DE PIETROSELLA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 05 juillet 2018, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur André Louis PAOLI, et Madame Pierrine MARIANI, demeurant ensemble à PIETROSELLA.

Monsieur est né à TUNIS le 3 juin 1944,

Madame est née à PIETROSELLA le 22 septembre 1943.

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé, conformément à l'article 2261 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A PIETROSELLA (Corse du Sud)

Diverses parcelles, cadastrées section D lieudit ACCELASCA numéros 55 pour 01 a 50 ca, 56 pour 01 a 30 ca, 57 pour 05 a 33 ca et AB lieudit MARINELLA numéros 307 pour 04 a 92 ca, 308 pour 04 a 70 ca, 309 pour 05 a 34 ca, 310 pour 04 a 04 ca, 311 pour 12 ca, 312 pour 22 ca, 313 pour 23 ca, 314 pour 20 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017:

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les oppositions seront reçues en l'étude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis
Maître Paul CUTTOLI